

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/01/2014

L'an deux mille quatorze, le 13 du mois de janvier à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de PUGNAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean ROUX, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 6/01/2014

ETAIENT PRESENTS :- MM ROUX, SAURA, BERGEON, DUMONT, LANNES, FUSEAU, RIBIERE, PATEY, DELMAS, DUCOURNAU, DOUCET, POMIER, DUPIELLET, COUPAUD

ABSENTS EXCUSES : M. FOURCHAUD à qui le conseil souhaite un prompt rétablissement.
M UTEAU, M MATHEU, Mme GUILLET

SECRETAIRE : M. LANNES

Après lecture le compte rendu du 9/12/2013 est adopté à l'unanimité.

2014/2 - TRAVAUX SALLE DES FETES – Choix entreprises

Suite à l'ouverture des plis du 6/01 et à leur analyse, le conseil municipal après délibération retient les entreprises suivantes, qui sont les moins disantes et autorise le maire à signer les marchés correspondants :

	HT	TTC
- GREZIL	36 270.15	43 524.18 €
-PREVOT	6 622.80	7 947.36 €
-SARL FATOU	3 964.50	4 757.40 €
-SELLIER	11 480.07	13 776.08 €
- CHARLES	6 374.49	7 649.38 €
-HOUSSIERE	9 024.25	10 829.10 €
-GAUDIN	6 467.60	7 761.12 €
-NUEL	6 709.20	8 051.04 €
-COURBIN	1 417.68	1 701.22 €
- CABINE WC	30 473.00	36 567.60 €
-----	-----	-----
	118 803.74 €	142 564.48 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés correspondants.
Les ordres de services seront signés le 27 janvier à 11 h et le chantier devrait durer 4 mois.

Pour éviter tout problème avec les riverains, le conseil municipal souhaite un constat d'huissier avant le démarrage du chantier.

Après délibération, il est décidé de mettre en place des WC de substitution à l'extérieur le temps des travaux pour le confort des usagers de la salle. Le devis de l'entreprise RABOTIN est accepté pour la somme de 1 632 € pour 4 mois, restera à la charge de la commune le raccordement de ce wc aux réseaux.

DERMATOLOGUE

Le maire fait part au conseil municipal de son prochain rendez-vous le 16 janvier avec une dermatologue.

2014/3 -TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE SUBVENTION SALLE DE RESTAURATION

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'agrandissement du groupe scolaire .
Vu les projets de lotissements sur la commune,
Vu l'effectif en hausse aux écoles,
Vu la mise en place des rythmes scolaires et le manque de salle,
Vu le manque de place en cantine,
Le conseil municipal décide de lancer le projet d'agrandissement du restaurant scolaire représentant la première tranche des travaux pour 280 261.38 € HT et charge le maire de solliciter le Conseil Général pour une subvention pour ces travaux soit :

TRAVAUX	HT 280 261.38 €
SUBVENTION	54 000.00 € X COEFFICIENT 1.8 = 54 972 €
AUTOFINANCEMENT	225 289.38 €

2014/4 -ETUDE DE SOL GROUPE SCOLAIRE :

Le Maire donne lecture des devis reçus pour l'étude de sol obligatoire pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la cantine et la création de classe sous le préau, soit :

- SARL INGESOL HT 1942 €
- GEOTEC HT 2 160 €

Après délibération, le conseil municipal porte son choix sur le moins-disant soit la SARL INGESOL pour 1 942 € HT.

2014/5 -CONTROLE TECHNIQUE

Le Maire donne lecture des propositions reçues pour le contrôle technique concernant l'agrandissement de la cantine et la création de classe sous le préau, soit :

- APAVE 9 120 € HT
- VERITAS 8 970 € HT

Après délibération, le conseil municipal porte son choix sur le moins-disant soit le bureau VERITAS pour 8 970 €

TRAVAUX TENNIS

M FUSEAU expose au conseil le projet de couverture d'un terrain de tennis qui pourrait servir non seulement au club mais pour les écoles.

Le cahier des charges est à définir avec les responsables du club.

M FUSEAU a pris contact avec une le maire de GRAYAN ET L'HOPITAL qui a pu réaliser une structure moins chère avec des entreprises locales.

Ce projet ne pouvant être subventionné (éventuellement aide de la ligue à hauteur de 8000 €) et vu son coût, il ne pourra être réalisé sur 2014, aussi le conseil municipal charge le maire d'annuler la réserve parlementaire proposée par M. ANZIANI sénateur.

2014/6 -FOOTBALL DM 5000 €

M FUSEAU a été sollicité par la Présidente du FOOTBALL pour une avance de subvention à concurrence de 5 000 € afin de faire face à différents frais.

A défaut de sponsoring la municipalité doit valoriser le club.

Le conseil émet un avis favorable à cette demande

BORNES INCENDIE –

2014/7 -Les Métairies

M le maire indique que M VEZARD a obtenu son permis de construire aux Métairies et de ce fait autorise la mise en place d'une crosse incendie près de son étang avec prise directe dans celui-ci. M SAURA avait déjà négocié pour la signature d'une convention entre la commune et M VEZARD. Après un entretien avec le notaire, M le maire informe le conseil de la possibilité de M VEZARD de se rétracter s'il décidait de vendre son bien. Aussi il est préconisé de faire enregistrer cette convention devant notaire et enregistrement aux hypothèques.

Après délibération le conseil municipal charge le maire de faire enregistrer cette convention devant notaire pour l'utilisation de l'étang de M. VEZARD sur la parcelle ZK 89 pour la mise en place d'une borne incendie aux Métairies sur le domaine public.

2014/8 - LES COMMUNEAUX

Le conseil municipal souhaite également faire établir une convention devant notaire pour la bêche à eau installée sur la parcelle ZN n° 91 aux Communaux. Les propriétaires seront contactés afin de régulariser l'utilisation de ce point d'eau autorisé par l'ancien concessionnaire RENAULT, M GIRARDOT.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires et s'engage à prévoir ces dépenses au budget.

2014/9 -HOPITAL DE LIBOURNE SOUS-SEING

Le maire rapporte au conseil la communication qu'il a eue avec les responsables de l'Hôpital de Libourne qui souhaitent signer le sous-seing avec la commune pour l'achat de la parcelle ZI N° 270

A Bourgeau.

Vu l'abandon du projet de construction d'un centre de pédopsychiatrie par la municipalité et après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents autorise :

- le maire à faire les démarches auprès de l'hôpital de Libourne qui souhaite être maître d'ouvrage de cette construction sur PUGNAC, soit la vente de la parcelle ZI n° 270 à Bourgeau au prix de 14 352 € pour couvrir les frais de maîtrise d'oeuvre de M. DUCRAUX pour 14 352 € suivant le contrat signé le 23/07/2013
- le maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint Michel SAURA à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Par ailleurs dans l'acte il sera stipulé que le permis de construire devra être déposé dans l'année.

Le conseil municipal est bien conscient de l'importance pour la HAUTE GIRONDE de l'installation d'un service de pédopsychiatrie à PUGNAC et décide de passer outre l'avis des Domaines conformément à l'article L2241-1 des collectivités territoriales car ce service est d'intérêt public.

ALSH

Le maire informe le conseil que l'ALSH sera présent à Pugnac durant les prochaines vacances, soit du 17 au 28 Février. Des salles devront être mises à leur disposition. Une convention de partenariat sera signée entre les deux parties.

2014/10 -FERRAILLE

Le ramassage de la ferraille sur la commune pour l'année 2013 a rapporté la somme de 215.90 €. Après délibération le conseil municipal accepte ce chèque de la SARL TEXIER.

Il faudra revoir la fréquence du ramassage après les élections municipales.

PANNEAUX ROND POINT

M SAURA présente le devis de BIP DISTRIBUTION pour la fourniture d'un ensemble de 2 panneaux pour le rond-point de la cave au prix de 3 759 € HT, dans le but de remplacer les buis en place.

Le conseil charge la commission des finances d'étudier cette proposition.

M SAURA présente les devis d'OGEO pour l'établissement de documents d'arpentage :

- à Millet Nord pour 624.91 € TTC

- Aux Greliers pour 925.11 €

Le conseil municipal accepte ces devis qui sont transmis à la commission des finances et qui seront prévus au prochain budget.

Mme DUCOURNAU indique que les membres de la bibliothèque se sont inscrites à des formations en vue de la mise en place des rythmes scolaires.

M FUSEAU signale la mise en place du projet COMEDEC pour la dématérialisation de l'état civil, et souhaiterait que PUGNAC adhère à ce système si le secrétariat est partant.

Pour l'instant le système est testé.

Le maire donne lecture du courrier de remerciement de Françoise RAMIREZ, comptable, admise à la retraite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45.